

**Compte rendu de la réunion du Comité d’Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter établissements- jeudi 20 avril 2017 au collège de La Roche**

**Personnes présentes** : Madame Murielle Magne, directrice du collège de LA ROCHE, Monsieur Jamulo Wanane, direcTeur du collège TAREMEN Philippe Kauffmann, directeur du collège de TADINE, Madame Blanche Waia, conseillère principale d’éducation de La Roche et Madame Chaix, conseillère principale d’éducation du collège de Tadine

**Ordre du jour :**

* Lutte contre le harcèlement et les discriminations, définition du projet
* Création d’un protocole de prise en charge d’un élève en cas d’un problème de santé
* Mise en place d’une conférence inter établissements sur les « dys »
* Mise en place de deux journées de formation commune à l’attention des délégués élèves

**Lutte contre le harcèlement et les discriminations**

Il est entendu entre les trois collèges de mettre en place une action commune de lutte contre le harcèlement et les discriminations. Cette action entre dans le cadre des actions mise en place par les CESC respectifs. Le choix se porte sur une création artistique plutôt axée sur l’expression corporelle et le théâtre avec le concours de Monsieur Bearune Wenice comme intervenant et Georgina accompagnatrice d’éducation formée à la danse.

Cette action concernerait les 4° et proposerait à 8 élèves par collège de créer un spectacle vivant présenté lors de la fête des arts pour les élèves et aux parents ensuite.

Effectif, environ 24 élèves

Date, au mois de septembre,

Lieu à définir en raison des travaux du centre culturel.

Le recueil des témoignages élèves (fil conducteur du spectacle) serait fait à l’occasion des rencontres entre le service médico/social et les classes de 5° et 4° lors des séquences pédagogiques autour de ce thème.

Un rendez-vous est pris avec Monsieur Bearune la semaine prochaine vendredi 28/04 à 8h au collège de La Roche.

**Création d’un protocole de prise en charge d’un élève en cas d’un problème de santé**

Après un tour de table sur l’ensemble des questions posées par la prise en charge de ce type de cas et le contexte de l’île, il est entendu entre les 3 collèges :

1. Les familles doivent être sensibilisées à leurs responsabilités quant à la santé de leur enfant :

Informer clairement et par écrit le collège du problème de santé de leur enfant.

(Temps particulier d’échange avec l’infirmier au moment des réinscriptions ?, revoir les documents de rentrée ?)

1. Le collège, à partir de ces informations doit mettre systématiquement un PAI en place qui est inséré ensuite dans Pronote pour l’information de tous les personnels.
2. Le collège informe les parents du protocole de prise en charge de l’élève malade.
3. Les parents doivent attester par écrit de la prise de connaissance dudit protocole à la rentrée scolaire.

**Définition du protocole**

Edition d’un document de travail qui sera ensuite visé par les trois collèges pour accord. Ce document sera ensuite présenté aux familles des trois collèges. Le document de travail pourra encore être modifié pour prendre en compte l’avis des parents. A la suite de ce travail, il sera proposé au service de santé du Vice Rectorat pour sa validation.

**Le document de travail**

**PRISE EN CHARGE UN ELEVE MALADE**

**INFORMATION DE LA FAMILLE** PAR TEL OU SMS SI ABSENT (par ordre, infirmier, adjoint d’éducation, CPE, principal, toute autre personnel présent)

**INFORMATION DU 15 SI PARENT INJOIGNABLE** (par infirmier, adjoint d’éducation, CPE, principal, toute autre personnel présent)

**TRANSPORT AU DISPENSAIRE PAR UN PERSONNEL DU COLLEGE** SI LE 15 N’ENVOIE PAS D’AMBULANCE OU BIEN SI L’AMBULANCE EST INDISPONIBLE

**Conférence sur les « Dys »**

A la demande des collèges, Madame Amandine de Sèze, orthophoniste, propose une conférence à l’attention dans un premier temps des enseignats des 3 collèges. Les directeurs s’entendent sur la date du 02 mai à 14h au collège de Tadine. Cette conférence sera d’une durée d’environ 1 heure et aura pour objet de présenter dans ses grandes lignes des « Dys » : définitions, repérage, adaptations possibles. L’idée étant faire évoluer le regard des enseignants portés sur les éventuelles difficultés des élèves dans certains apprentissages.

Une présentation de ce type à l’attention des familles sera mise en place dans chaque collège par la suite.

 **Formation des délégués de classe**

Les directeurs et les CPE se sont entendus pour mettre en place une formation des délégués commune.

Les délégués de classe 6° et 5° de chaque établissement seront en formation le mardi 30 mai au collège de Taremen.

Les délégués de 4° et 3° seront réunis dès que nous aurons trouvé une association compétente. Mme chaix se met en quête.

Jérémy Inghane travaillant au service des jeunes à la mairie serait une piste.

Mme Chaix informe le CESCI que le premier CVC devrait avoir lieu à la mairie de Tadine, salle du conseil municipal. La demande va être faite.

**Date des réunions futures**

Prochaine réunion de Bassin : 22 mai à Taremen

*Prochain CESCI : avec Dora Wadrawane 17 mai ?*

 ML Chaix, conseillère principale d’éducation.